



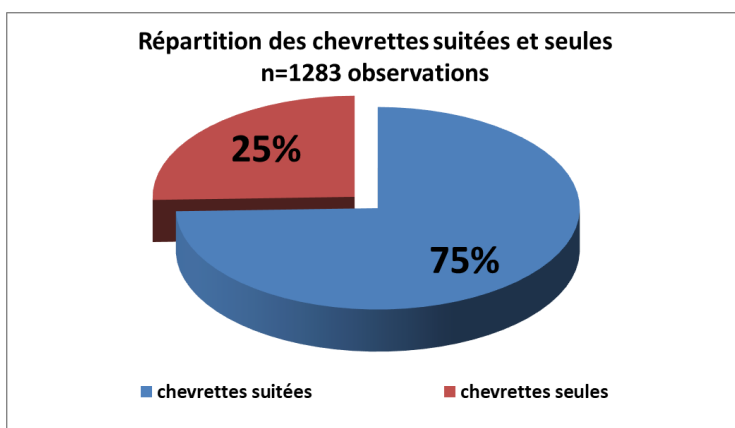
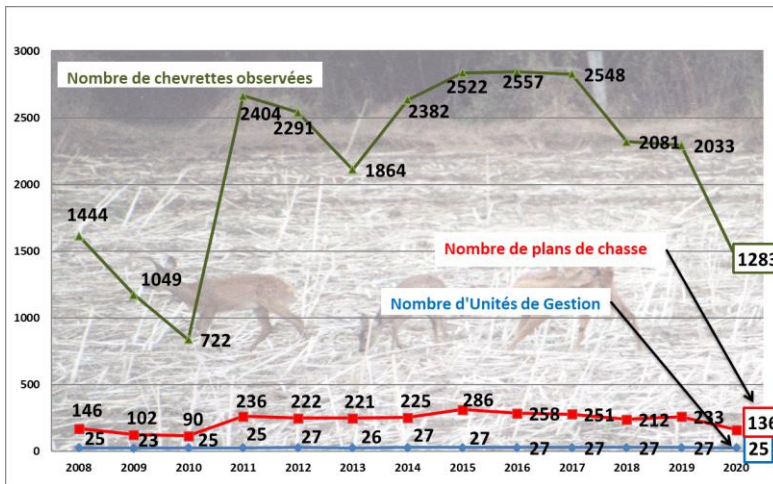
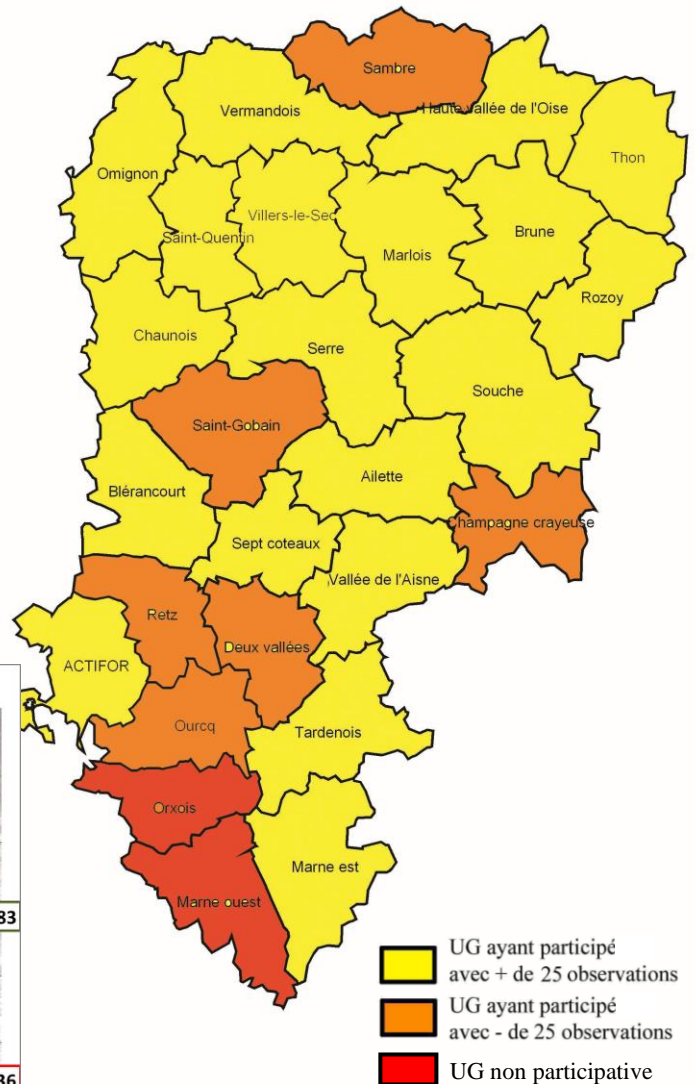
Bilan de l'enquête reproduction chevreuil en 2020

Participation à l'enquête :

Cette année, 25 Unités de Gestion (sur les 27) ont participé à l'enquête.

6 UG ont moins de 25 chevrettes observées, ce qui ne permet pas d'exploiter statistiquement les données.

136 fiches d'observations ont été renseignées pour 136 plans de chasse, soit une moyenne de 5 fiches par UG. On note donc une baisse importante de la participation à l'enquête certainement en relation avec les conditions sanitaires de la Covid-19 et les mesures de précautions liées. Le nombre de chevrettes observées suit cette tendance et est en très forte diminution.



elles n'avaient pas de faon de façon certaine (non allaitante), soit 6 % du total des observations.

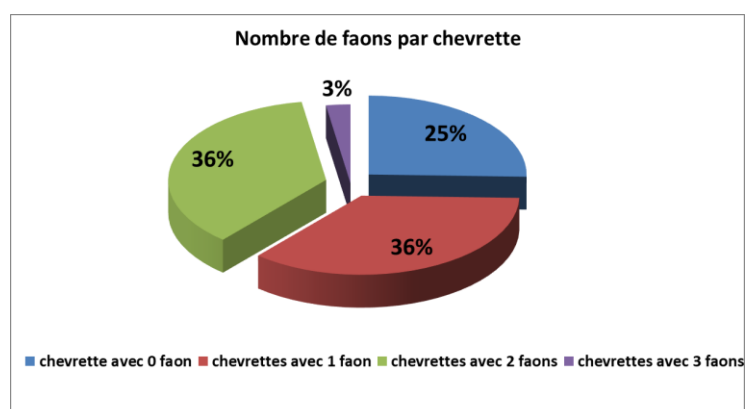
Si l'on ajoute les chevrettes suitées à celles déterminées comme allaitantes, on obtient une proportion de 77 % de chevrettes ayant participé à la reproduction.

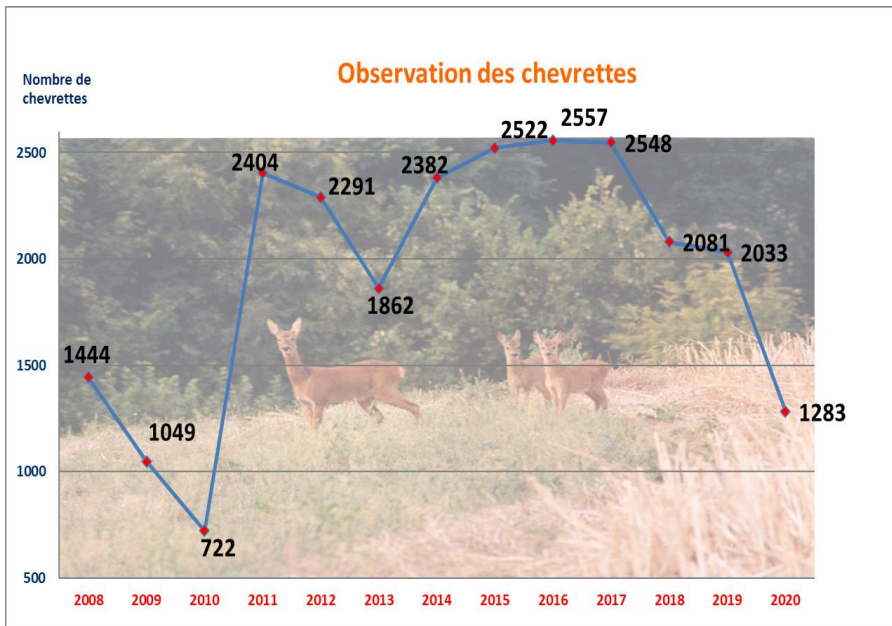
Observations départementales :

Au global, 1 283 chevrettes ont été observées.

956 d'entre elles étaient suitées, soit 75 % dont 461 avec 1 faon (36 %), 465 avec 2 faons (36%) et 32 avec 3 faons (2 %).

327 chevrettes ont donc été observées, seules (25 %) avec 73 d'entre

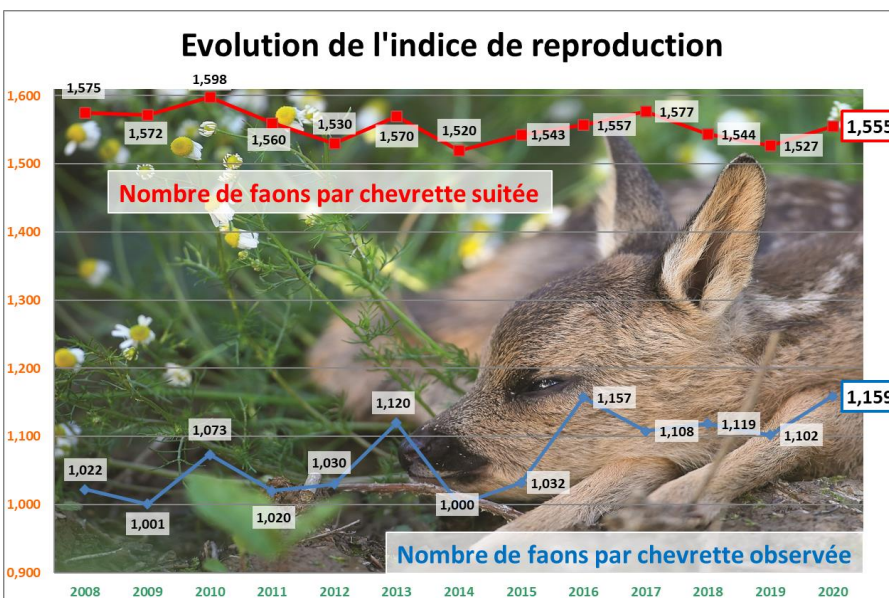
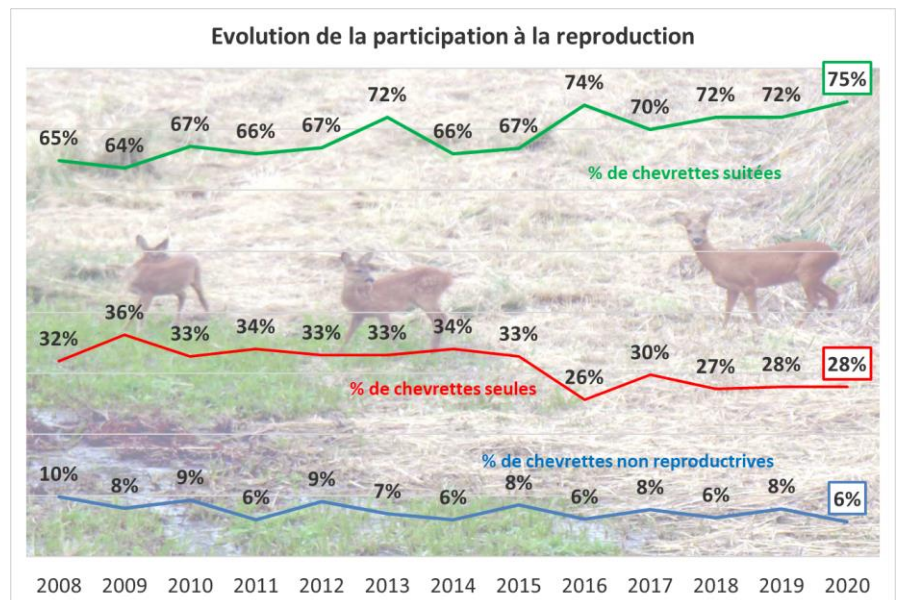




Avec 1283 chevrettes observées, l'évaluation de la reproduction a une représentativité moins précise que les dernières années.

La participation des chevrettes à la reproduction apparaît très bonne. Le pourcentage de chevrettes observées suitées est le meilleur jamais enregistré depuis le début de l'enquête avec 75 % des observations.

Le pourcentage de chevrettes observées seules est stable avec 28 %, celui des chevrettes non participatives à la reproduction est de 6 %.



On observe donc un indice de 1,159 faon par chevrete observée, ce qui est le meilleur indice depuis 13 ans

Le nombre de faon par chevrete suitée de 1,555 est également bon et dans la moyenne.

Observations par U.G.

- 25 Unités de Gestion ont participé à l'enquête. 6 UG (Ourcq, Retz, Deux Vallées, Champagne Crayeuse, Sambre et Saint-Gobain) ont un nombre de chevrettes observées insuffisant pour établir des suivis statistiques.

- 12 UG semblent avoir une très bonne reproduction voire excellente et supérieure ou égale à la moyenne départementale avec un indice supérieur à 1,073 faon par chevrette observée : Haute Vallée de l'Oise, Brune, Omignon, Vallée de l'Aisne, Vermandois, Marlois, Souche, Marne Est, Rozoy sur Serre, Ailette, Blérancourt et Thon.

Dans ces UG, les attributions peuvent être réalisées sans problème en respectant la règle des tiers : 1/3 de brocards et 1/3 de chevillards à prélever prioritairement en début de saison, 1/3 de chevrettes à prélever plutôt en fin de saison. Dans la mesure où les densités sont inférieures à 15 individus aux 100 ha boisés avant la reproduction et, dans une logique de développement des populations, le pourcentage de chevillards prélevés peut être augmenté pour épargner des chevrettes reproductrices et permettre un taux d'accroissement plus important l'année prochaine.

- 5 UG ont un indice de reproduction compris entre 0,838 et 1,071 faon par chevrette observée : Villers le Sec, Actifor, Tardenois, Sept Côteaux-Jocienne et Serre.

Il convient donc d'être prudent dans les prélèvements en diminuant la réalisation (en utilisant le minimum du triennal 80 %) ou tout au moins en limitant sérieusement les prélèvements de chevrettes adultes.

Ceci est valable pour les populations qui sont en densités correctes (15 individus aux 100 ha boisés avant la reproduction au plus).

Pour les populations à densité supérieure, l'application de la règle des tiers est de mise (1/3 de brocards et 1/3 de chevillards à prélever prioritairement en début de saison, 1/3 de chevrettes à prélever plutôt en fin de saison).

- 2 UG a un indice inférieur à 0,8 faon par chevrette observée : Chaunois et Saint-Quentin.

Selon les observations de début de saison qui complètent ces données, il paraît comme impératif de lever le pied sur les prélèvements afin de ne pas impacter le capital de la population. Le tir des chevrettes adultes doit être très fortement limité afin de garder un bon potentiel de reproductrices pour 2021.



Rappels généraux :

1) 15 chevreuils aux 100 ha boisés est un maximum à ne pas dépasser sinon les risques de parasitoses sont accentués du fait de la promiscuité des individus et les conditions physiques sont moins bonnes compte tenu de la concurrence quant à la disponibilité alimentaire.

Toutes les populations à densité supérieure à ce seuil sont donc plus soumises que les autres à des mortalités. A ce sujet, beaucoup de responsables de territoire, qui se plaignent "*de ne plus avoir de chevreuils*", nous confient avoir des densités avant reproduction largement supérieures à ce seuil !

A méditer !

2) Pour toutes les populations en équilibre avec leur milieu, la règle des tiers est un impératif pour une saine gestion de l'espèce :

- 1/3 de brocards doit être prélevé et si possible en début de saison (les bois sont encore présents) ;

- 1/3 de chevillards, doit être prélevé également prioritairement en début de saison (plus facilement identifiables) ;

- 1/3 de chevrettes doit être prélevé plutôt en fin de saison pour leur permettre de finir l'élevage de leurs jeunes (même s'ils ne sont plus allaités, leur mère continue à les guider pour leurs divers besoins vitaux).

3) Pour une gestion idéale, le maximum de prélèvements doit être réalisé le plus tôt possible.

Ceci augmente la disponibilité alimentaire pour le reste de la population.

Si cela peut être difficile à mettre en place pour la gestion d'un calendrier de chasse avec des tableaux réguliers, il est toutefois possible de faire des prélèvements numériques plus importants en début de saison et de limiter ensuite leur nombre lors des battues de fin d'hiver.

Unité de Gestion	N° UG	Nombre de plan de chasse	Chevrette suitée	Chevrette seule				Total chevrettes observées	Nbr chevrette suitée + allaitante	Nombre de faons	Nbr Faons /chevrette	Nbr Faons /chevrette suitée	Chevrettes avec 0 faon		Chevrette avec 1 faons		Chevrette avec 2 faons		Chevrette avec 3 faons		% chevrette suitée	% chevrette non allaitante	% chevrette suitée ou allaitante
				allaitante	non allaitante	non déterminé	Total chevrette seule						Nbr	%	Nbr	%	Nbr	%	Nbr	%			
Ourcq	11	1	3	1	1	1	3	6	4	4	0,667	1,33	3	50%	2	33%	1	17%	0	0%	75%	17%	67%
Tardenois	12	5	39	4	1	22	27	66	43	63	0,955	1,62	25	38%	18	27%	21	32%	1	2%	62%	2%	65%
Marne est	13	6	35	1	0	4	5	40	36	53	1,325	1,51	5	13%	17	43%	18	45%	0	0%	66%	0%	90%
Orxois	14	0	0	0	0	0	0	0	0	0	#DIV/0!	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!
Marne ouest	15	0	0	0	0	0	0	0	0	0	#DIV/0!	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!
Chaunois	21	4	14	2	6	10	18	32	16	22	0,688	1,57	18	56%	8	25%	7	22%	0	0%	64%	19%	50%
Blérancourt	22	18	150	4	8	15	27	177	154	257	1,452	1,71	27	15%	59	33%	78	44%	14	8%	58%	5%	87%
Saint-Gobain	23	3	8	0	0	1	1	9	8	13	1,444	1,63	1	11%	3	33%	5	56%	0	0%	62%	0%	89%
Ailette	24	12	110	0	0	20	20	130	110	179	1,377	1,63	20	15%	48	37%	55	42%	7	5%	61%	0%	85%
Serre	25	8	60	5	3	17	25	85	65	91	1,071	1,52	25	29%	27	32%	32	38%	0	0%	66%	4%	76%
Souche	26	5	42	0	8	3	11	53	42	66	1,245	1,57	11	21%	19	36%	22	42%	1	2%	64%	15%	79%
Rozoy	27	3	36	0	1	5	6	42	36	57	1,357	1,58	6	14%	15	36%	21	50%	0	0%	63%	2%	86%
Champagne crayeuse	28	3	10	1	0	2	3	13	11	13	1,000	1,30	3	23%	7	54%	3	23%	0	0%	77%	0%	85%
Vermandois	31	6	40	3	0	9	12	52	43	61	1,173	1,53	12	23%	22	42%	18	35%	1	2%	66%	0%	83%
Omignon	32	6	37	1	5	5	11	48	38	54	1,125	1,46	11	23%	20	42%	17	35%	0	0%	69%	10%	79%
Saint-Quentin	33	2	29	3	1	22	26	55	32	42	0,764	1,45	26	47%	19	35%	7	13%	3	5%	69%	2%	58%
Villers-le-Sec	34	3	23	0	2	12	14	37	23	31	0,838	1,35	14	38%	13	35%	9	24%	0	0%	74%	5%	62%
ACTIFOR	41	4	25	0	0	7	7	32	25	30	0,938	1,20	7	22%	20	63%	5	16%	0	0%	83%	0%	78%
Retz	42	1	9	1	2	4	7	16	10	11	0,688	1,22	7	44%	7	44%	2	13%	0	0%	82%	13%	63%
Deux vallées	43	3	8	0	2	6	8	16	8	11	0,688	1,38	8	50%	5	31%	3	19%	0	0%	73%	13%	50%
Vallée de l'Aisne	44	7	37	0	4	7	11	48	37	56	1,167	1,51	11	23%	18	38%	19	40%	0	0%	66%	8%	77%
Sept coteaux - Jocienne	45	9	68	0	7	26	33	101	68	105	1,040	1,54	33	33%	32	32%	35	35%	1	1%	65%	7%	67%
Sambre	51	4	19	0	0	3	3	22	19	29	1,318	1,53	3	14%	9	41%	10	45%	0	0%	66%	0%	86%
Haute vallée de l'Oise	52	5	33	4	7	5	16	49	37	53	1,082	1,61	16	33%	14	29%	18	37%	1	2%	62%	14%	76%
Thon	53	5	27	0	0	2	2	29	27	43	1,483	1,59	2	7%	11	38%	16	55%	0	0%	63%	0%	93%
Brune	54	9	59	3	12	8	23	82	62	90	1,098	1,53	23	28%	30	37%	27	33%	2	2%	66%	15%	76%
Marlois	55	4	35	0	3	5	8	43	35	53	1,233	1,51	8	19%	18	42%	16	37%	1	2%	66%	7%	81%
Département	Total	136	956	33	73	221	327	1283	989	1487	1,159	1,555	325	25%	461	36%	465	36%	32	2%	75%	6%	77%

Unité de gestion prise en compte pour l'enquête

UG à moins de 25 chevrettes observées, données non fiables

Unité de gestion non participative